



Strasbourg, le 13 septembre 2017

DH-SYSC-II(2017)OJ002

**COMITE DIRECTEUR POUR LES DROITS DE L'HOMME
(CDDH)**

**COMITE D'EXPERTS SUR LE SYSTÈME
DE LA CONVENTION EUROPÉENNE DES DROITS DE L'HOMME
(DH-SYSC)**

**GROUPE DE REDACTION II SUR LES SUITES A DONNER
AU RAPPORT DU CDDH SUR L'AVENIR A PLUS LONG TERME
DU SYSTEME DE LA CONVENTION
(DH-SYSC-II)**

2^e réunion

**Mercredi 20 septembre (9h30) – vendredi 22 septembre 2017
(fin de la réunion : 13h00)**

Strasbourg, bâtiment Agora, salle G01

[PROJET] D'ORDRE DU JOUR ANNOTE

Point 1 : Ouverture de la réunion, adoption de l'ordre du jour et nomination des Rapporteurs et des Contributeurs

Documents généraux

- Projet d'ordre du jour annoté DH-SYSC-II(2017)OJ002
- Rapport de la 87^e réunion du CDDH (6-9 juin 2017) [CDDH\(2017\)R87](#)
- Rapport de la 3^e réunion du DH-SYSC (10-12 mai 2017) [DH-SYSC\(2017\)R3](#)
- Rapport de la 1^{re} réunion du DH-SYSC-II (30-31 mars 2017) [DH-SYSC-II\(2017\)R1](#)
- Rapport de la 86^e réunion du CDDH (6-8 décembre 2016) [CDDH\(2016\)R86](#)
- Rapport de la 2^e réunion du DH-SYSC (8-10 novembre 2016) [DH-SYSC\(2016\)R2](#)
- Rapport de la 85^e réunion du CDDH (7-11 décembre 2015) [CDDH\(2016\)R85](#)
- Rapport de la 9^e réunion du DH-GDR (17-20 novembre 2015) [DH-GDR\(2015\)R9](#)
- Rapport du CDDH sur l'avenir à plus long terme du système de la Convention européenne des droits de l'homme [CDDH\(2015\)R84](#)
[Addendum I](#)
- Déclaration de Bruxelles [CDDH\(2015\)004](#)
- Déclaration de Brighton [CDDH\(2012\)007](#)
- Déclaration d'Izmir [CDDH\(2011\)010](#)
- Déclaration d'Interlaken [CDDH\(2010\)001](#)
- [Déclaration de Rome](#)
- Décisions adoptées lors de la 1252^e réunion des Délégués des Ministres sur le rapport du CDDH sur l'avenir à plus long terme du système de la Convention européenne des droits de l'homme (30 mars 2016) [DH-SYSC\(2016\)009](#)
- Mandat du Comité d'experts sur le système de la Convention européenne des droits de l'homme (DH-SYSC) pour 2016-2017 [DH-SYSC\(2016\)003](#)
- Résolution du Comité des Ministres CM/Res(2011)24 concernant les comités intergouvernementaux et les organes subordonnés, leur mandat et leurs méthodes de travail [CDDH\(2011\)012](#)

Après l'ouverture de la réunion par la Présidente, Mme Florence MERLOZ (France), le Groupe est invité à adopter l'ordre du jour et l'ordre des travaux. Il est également invité à procéder à nommer des Rapporteurs et Contributeurs du futur rapport du CDDH, conformément à la Résolution CM/Res(2011)24 du Comité des Ministres.

Point 2 : Contexte et méthode de travail du groupe de rédaction

Principaux documents de référence

- Contexte des travaux du DH-SYSC-II sur le futur rapport du CDDH [DH-SYSC-II\(2017\)002](#)
- Projet de structure du futur rapport du CDDH sur la place de la Convention dans l'ordre juridique européen et international [DH-SYSC-II\(2017\)001](#)

Point 3 : Travaux sur la place de la Convention européenne des droits de l'homme dans l'ordre juridique européen et international

Principaux documents de référence

- Contexte des travaux du DH-SYSC-II sur le futur rapport du CDDH [DH-SYSC-II\(2017\)002](#)
- Projet de structure du futur rapport du CDDH sur la place de la Convention dans l'ordre juridique européen et international [DH-SYSC-II\(2017\)001](#)
- Actes du Séminaire organisé pour le lancement des travaux du DH-SYSC-II, co-organisé par *PluriCourts* et le Conseil de l'Europe Actes du Séminaire
- Programme du Séminaire organisé pour le lancement des travaux du DH-SYSC-II, co-organisé par *PluriCourts* et le Conseil de l'Europe [Programme du Séminaire](#)
- Rapport du CDDH sur l'avenir à plus long terme du système de la Convention européenne des droits de l'homme [CDDH\(2015\)R84 Addendum I](#)
- Observations de la Cour sur le rapport du CDDH sur l'avenir à long terme du système de la Convention [#5284891](#)

Point 4 : Organisation des travaux futurs

Le Groupe a défini ses méthodes de travail pour la continuation de ses travaux et a déterminé la liste des trois thèmes principaux à considérer dans le contexte de ses travaux.

Le Groupe est invité à prendre toutes décisions nécessaires pour l'organisation de ses travaux futurs.

Point 5 : Adoption des conclusions et du rapport de réunion

Document de travail

- Projet de rapport de la 2^e réunion du DH-SYSC-II (20-22 septembre 2017) DH-SYSC-II(2017)R2

Le Groupe est invité à adopter les conclusions et le rapport de la réunion.